

Zeitschrift: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 306

Rubrik: La semaine dans les kiosques alémaniques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Au crible de la langue

J'imagine que comme moi, vous êtes partisan de l'assurance-maladie et que vous déplorez le résultat de la votation du 5 décembre dernier.

(Entre parenthèses, les adversaires de l'initiative auront employé *tous* les arguments pour la faire repousser, chantage y compris — témoin ce titre paru dans le tract intitulé *Libre Choix* : « Difficile décision : condamnation à mort pour cinq malades », et l'article qui suivait, dans lequel l'auteur anonyme affirmait que si les soins étaient « nationalisés », les pauvres n'auraient plus qu'à mourir!) Bien.

Peut-être ignorez-vous, comme je l'ignorais moi-même, que l'assurance-maladie est *déjà obligatoire* (depuis le 1er avril 1972) pour tous les Vaudois âgés de plus de soixante ans.

Bien.

Peut-être estimez-vous comme moi que c'est une bonne chose.

Bien.

Soit Mme X, travailleuse indépendante, qui se voit réclamer la somme de 105 francs par mois pour la dite assurance.

Toutefois Mme X, qui gagne sa vie et l'a toujours gagnée, se voit incluse dans la catégorie des personnes « sans moyens d'existence » (bien qu'elle ne le désire nullement), et sa cotisation est réduite à 57 fr. 50.

Estimant à tort ou à raison (sans doute à tort, mais ce n'est pas le fond de la question que je désire considérer ici) qu'elle peut faire face seule aux dépenses occasionnées par une éventuelle maladie, Mme X écrit donc à nouveau pour faire part de sa volonté de demeurer en dehors de toute caisse d'assurance...

Et de recevoir en date du 21 juin 1972 une lettre où il est dit que « la perception de la cotisation extraordinaire n'est pas litigieuse ». Et que « en l'occurrence, la Société YYY n'(est) pas tenue de rendre une décision ». Et que « il paraît donc op-

portun d'inviter l'intéressée à préciser ses intentions, acte lui étant donné des deux solutions qui s'imposeront selon le choix qu'elle fera ».

Et de recevoir du Tribunal des assurances une autre lettre du 11 juillet 1972 l'informant que le Tribunal lui impartit un délai pour « produire (ses) déterminations éventuelles en deux exemplaires » ainsi que « toutes pièces complémentaires et présenter (ses) réquisitions (expertise, audition de témoins, etc.) »

Les petits camarades gauchistes parlent parfois de « justice de classe »... Ils n'ont pas « tout tort », comme on dit chez nous, car nous voyons ici un langage qui a la fâcheuse particularité d'être inintelligible au commun des mortels et notamment aux personnes n'ayant pas fait d'études supérieures.

Je ne dis rien de ce qui est simple charabia ! D'une autre lettre, j'extrais le paragraphe suivant : « Malheureusement pour vous, le Grand Conseil du canton de Vaud vient de voter une loi ce dernier lundi, obligeant toutes les personnes de plus de soixante ans bénéficiant d'un subside de la loi sur l'encouragement à s'assurer contre celle-ci. » « Contre celle-ci », c'est-à-dire, du point de vue grammatical, contre la loi sur l'encouragement... Après tout, c'est peut-être une idée !

J. C.

JAZZ : DE LAUSANNE A PRAGUE

Dans son « carnet » du 6 février (DP 304) Jean-Louis Cornuz évoquait les difficultés que rencontre encore le jazz auprès du monde officiel; il terminait en faisant état de l'interdiction qui avait frappé cette musique en Tchécoslovaquie après les événements de mai 1968.

L'un de nos lecteurs, spécialiste connu du jazz, Michel Denoréaz, nous fait parvenir à ce sujet les précisions suivantes :

« Le dernier numéro (janvier) de la revue « La Vie tchécoslovaque » contient un article illustré consacré au Festival de jazz de Prague, dixième du nom.

» Parmi les artistes étrangers : l'orchestre de Count Basie (« l'un des plus grands interprètes du swing noir »), le pianiste Oscar Peterson, le chanteur de blues Joe Turner.

» L'article se termine par ces mots : « Le festival conservera toujours sa place dans l'évolution d'un art qui a déjà tant fait pour l'humanité ».

» Si le jazz a été interdit en Tchécoslovaquie à la faveur de l'écrasement du « socialisme à visage humain », il semblerait donc que cette interdiction ait été levée (depuis quand ?) et que cette musique, de dégénérée et capitaliste, se soit transformée en art au service de l'humanité ».

Dont acte (réd.).

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Utopie ?

Un nouveau journal : « Leserzeitung » (Journal des lecteurs) est apparu dans les kiosques. Il sortira tous les quinze jours si deux cent huitante-cinq abonnés paient leur abonnement chaque quinzaine. S'il conquiert cinq mille huit cents abonnés et mille acheteurs au numéro, sa parution est assurée pour 1975. Son budget prévoit un total de 320 000 francs aux dépenses, dont 188 000 francs pour l'impression et 10 000 francs de frais rédactionnels. Les rédacteurs ne seront donc pas payés, mais le budget prévoit 25 000 francs pour les illustrations. Les promoteurs sont certainement des utopistes. On saura dans quelques mois s'ils ont réussi.

Le premier numéro comprend trente-deux pages demi-format. Imprimé en typographie, il présente la matière à la manière d'un magazine d'information.

Parmi les collaborateurs, des noms de journalistes professionnels qui ont donc prêté bénévolement leur concours (mais de quoi vivront-ils s'ils ne sont pas rétribués ?).

Les textes sont répartis sous quatre rubriques : Travail-loisirs, Environnement, Société, Politique. Ils constituent la partie professionnelle, deux tiers du journal. Le dernier tiers est une partie réservée aux lecteurs. C'est là que l'on trouve le compte rendu des assemblées de fondation de l'entreprise et ses statuts. Sauf refus express, chaque abonné (50 francs pour 1975) devient copropriétaire du journal et il ne recevra que les numéros publiés avec les fonds reçus. La publicité n'est pas refusée, mais le journal décidera ce qu'il accepte.

L'expérience est intéressante, le premier numéro est bien documenté, la tendance est indiscutablement ouverte vers l'avenir, sans refléter l'opinion d'un parti ou d'une association professionnelle ou religieuse.

Nous souhaitons bon succès à cette nouvelle tentative d'une presse nouvelle et nous nous réjouissons de l'optimisme des promoteurs de l'entreprise (Zollgasse 2, 8021 Zurich, Case postale 161).

L'impact de la presse

— Un coup d'œil, pour en terminer avec cette revue hebdomadaire, sur la presse traditionnelle. A noter, en particulier, dans le supplément « politique et culturel » de fin de semaine de la « National Zeitung », une note sur l'influence des journaux sur leurs lecteurs.

L'auteur du texte en question résume une enquête menée pendant deux ans à Nuremberg, et dont les résultats sont assez surprenants pour que nous les répercutions à notre tour dans ces colonnes.

Sur le point de l'impact des journaux, il était jusqu'ici généralement admis, comme pour tous les moyens de communication de masse, que les commentaires et informations écrites renforcent les positions préexistantes des lecteurs, et ne les modifient fondamentalement que très rarement.

Les conclusions des experts de Nuremberg vont contribuer à battre en brèche ces thèses qui semblaient acquises. A la suite de travaux minutieux (sept cents étudiants ont été testés régulièrement de

1971 à 1973), les auteurs affirment non seulement que les journaux ont prise sur les convictions de leurs lecteurs même là où une information diversifiée est aisément accessible, mais que cette influence est d'autant plus sensible que le point de vue du lecteur est éloigné de la ligne de la publication considérée.

Fiction militaire

A noter également, dans le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger », un essai de fiction militaire : Paul Erdman décrit la « guerre des deux jours » menée par Téhéran en février 1976.

La « fatalité » nucléaire

Panique ? Sacrifices raisonnés ? Civisme ? Ou tout simplement économies commandées par le resserrement des budgets ? En tout état de cause, les Suisses, en 1974, semblent s'être serrés la ceinture au chapitre de l'énergie.

D'après les derniers chiffres accessibles, la Suisse a dépensé, au total 4197 millions de francs pour ses importations de produits énergétiques (pétrole, produits raffinés, etc.), soit 1626 millions de francs ou 63,3 % de plus qu'en 1973.

Renchérissement : 73 %

Cette augmentation sensible ne doit pas cependant abuser les amateurs de statistiques comparatives : elle reflète bien en effet une diminution du volume des produits énergétiques importés. Ce surcroît de dépenses est dû au renchérissement de l'énergie, renchérissement qui a été, l'année dernière, de 76,3 % par rapport à 1973; la hausse des prix a ainsi dépassé celle des dépenses due à l'importation des produits considérés.

D'où la conclusion suivante : le volume des pro-

duits énergétiques importés en 1974 s'est réduit de 7,4 % par rapport à 1973; et par conséquent, le passif de la balance commerciale suisse a été de 335 millions de francs inférieur à ce qu'il aurait été si les importations en question avaient atteint en 1974 le même volume qu'en 1973.

Cette évolution est particulièrement intéressante si on la met en parallèle avec la hausse constante enregistrée, par exemple, dans la consommation d'électricité ces dernières années : elle révèle que le mouvement vers la surconsommation que l'on pensait inévitable n'est pas en réalité irréversible lorsque les consommateurs sont vraiment sensibilisés à un problème précis.

Prenons par exemple les cantons romands et leur consommation d'électricité ! A première vue le mouvement enregistré depuis le début de la décennie paraît conditionner totalement l'avenir : en 1973, la consommation globale d'électricité des cinq cantons romands s'est élevée approximativement à 7 milliards de kilowattheures, soit à quelque 300 millions de kWh de plus qu'en 1972 (+ 4 % environ); en quatre ans, c'est-à-dire au cours des années 1970, 1971, 1972 et 1973, l'augmentation totale de la consommation d'électricité enregistrée en Suisse romande s'est montée à environ 1,2 milliard de kWh (+ 20 %); cette quantité supplémentaire d'énergie soutirée par les consommateurs équivalait ainsi aux trois quarts de la capacité annuelle de production de l'aménagement hydro-électrique de Grande Dixence (en 1972-1973, pour la Suisse entière, on enregistrait un accroissement de la quantité d'énergie consommée en Suisse équivalent approximativement à la production annuelle totale de la Grande Dixence).

Pour une sensibilisation accrue

Des totaux qui semblent mener tout droit au nucléaire... Mais si la politique globale de l'énergie comportait des mesures d'urgence de mise en alerte de l'opinion avant un plan de répartition des centrales ?